

Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Clain

Compte-rendu de la réunion du 6 juillet 2015 à Poitiers

<u>Présents</u>

Collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux

M. Guy GRATTEAU

Etablissement Public du Bassin de la Vienne

Mme Joëlle PELTIER

Conseil départemental de la Vienne

Mme Lydie NOIRAULT

Conseil départemental de la Vienne

Mme Isabelle SOULARD

Conseil départemental de la Vienne

M. Hervé DE TALHOUËT ROY Conseil départemental des Deux-Sèvres

M. Laurent LUCAUD Grand Poitiers

M. Jean-Claude BOUTET Eaux de Vienne - Siveer M. Henri RENAUDEAU Syndicat de la Pallu

Mme Marie LEGRAND SMAC

Mme Françoise MICAULT Commune d'Iteuil
M. Michel MALLET Commune de Quincay

M. Philippe ALBERT Syndicat mixte des eaux de Gâtine

M. Gérard SAINT LAURENT
Commune de Ménigoute
M. Gilbert QUESNE
Commune de Hiesse

Collège des usagers

M. Francis BAILLY Fédération de la pêche et de la protection des milieux aquatiques de la Vienne

M. Jean-Louis JOLLIVET Vienne Nature

M. Louis GORRY Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Vienne

Collège de l'Etat

M. Daniel GILARDOT
 M. Côme DURAND
 M. Albert NOIREAU
 M. Albert RAINEAU
 Agence de l'Eau Loire Bretagne

M. Jean-François LUQUET ONEMA

Excusés avec pouvoir

M. Eric JOYAUX
Conseil régional Poitou-Charentes
M. Gilbert BEAUJANNEAU
Conseil départemental de la Vienne
Mme Coralie DENOUES
Conseil départemental des Deux-Sèvres

Mme Laurence RABUSSIER Communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais

M. Jacky QUINTARD Commune de Vivonne

M. Rémy MARCHADIER Commune des Roches Prémaries Andillé
M. Jean CARDIN Commune de Saint Romain en Charroux

M. Mickaël SICAUD Commune de Coutières

M. Guy ARNOUX Fédération de la pêche et de la protection des milieux aquatiques des Deux-Sèvres

M. François-Marie PELLERIN Deux-Sèvres Nature Environnement

M. Serge BIDEAU Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne

Mme Géraldine LEMARCHANT DDT de la Vienne
M. Frédéric NADAL DDT des Deux-Sèvres

M. Francis BICHOT BRGM

Excusés

M. Didier VILLAT Conseil départemental de la Charente

M. Michel GODET Eaux de Vienne - Siveer

M. Rodolphe BUJON Association des Irrigants de la Vienne

M. Serge RIVET UFC Que Choisir

DDT de la Charente

→ 36 membres de la CLE présents ou représentés (22 présents, 14 pouvoirs) sur 52. Le guorum est atteint.

Cellule d'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Clain

Hôtel du Département - Direction de l'Environnement et de l'Agriculture Place Aristide Briand BP 319 86008 POITIERS CEDEX

Tél : 05 49 55 87 45 — Fax : 05 49 61 13 40 — Mail : hetienne@cg86.fr

Personnes non membres de la CLE également présentes

M. Cédric CHAT Syndicat de la Pallu – Technicien rivière

Mme Hélène ETIENNE Conseil départemental de la Vienne – DEA, Animatrice du SAGE Clain

Mme Christelle MAZURIER SMAC – Technicienne rivière

Mme Bénédicte NORMAND Conseil départemental de la Vienne – Directrice de l'Environnement et de l'agriculture

26 26 26

Ordre du jour

1. Rappel de ce qu'est le SAGE, point d'avancement de l'élaboration du SAGE Clain

2. Gouvernance du SAGE Clain

Election du président de la CLE

Gouvernance du SAGE

Election des Vice-Présidents de la CLE

Modification de la composition du bureau de la CLE

Modification des règles de fonctionnement de la CLE

Composition des commissions de travail du SAGE

3. Adoption du rapport d'activités de la CLE de l'année 2014

XXX

M. GRATTEAU, en tant que doyen du collège des élus de la CLE, introduit la réunion et remercie les membres de la CLE pour leur participation à la réunion.

Il rappelle que la CLE, installée en 2010, a en charge l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Clain.

Par une large concertation, l'élaboration du SAGE doit aboutir à la définition des orientations et dispositions pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin du Clain.

Le but étant de concilier la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques et la satisfaction des différents usages : l'alimentation en eau potable en premier lieu mais aussi les activités économiques (agriculture, industries, loisirs, tourisme...) qui structurent le territoire.

Il indique que la CLE est réunie aujourd'hui car sa composition vient d'être modifiée suite aux élections départementales : les conseillers départementaux siégeant au sein de la CLE ont tous été renouvelés.

Ces modifications impliquent de procéder à l'élection d'un nouveau Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain et de nouveaux Vice-présidents, objet de la présente réunion.

Une actualisation des règles de fonctionnement de la CLE et de la composition du bureau de la CLE est aussi nécessaire.

1. Rappel de ce qu'est le SAGE, point d'avancement de l'élaboration du SAGE Clain

cf. diaporama

Mme ETIENNE présente le contexte réglementaire de la gestion de l'eau, ce qu'est le SAGE, son état d'avancement sur le bassin du Clain ainsi que les problématiques de gestion de l'eau du territoire.

■ M. BAILLY évoque la cartographie des cours d'eau qui est en cours. Il indique que celle-ci devra être prise en compte dans le SAGE. Il précise que la fédération de pêche a envoyé un courrier à Madame la Préfète pour que les plans d'eau soient également pris en compte dans le cadre de la cartographie.

Mme ETIENNE indique que, dans le cadre de l'élaboration des scénarios alternatifs du SAGE, il a été proposé par les commissions de travail une mesure d'inventaire de terrain des cours d'eau à mettre en œuvre en parallèle des inventaires des zones humides.

■ Mme LEGRAND aimerait voir apparaître le changement climatique dans les objectifs du SAGE. Elle évoque des travaux de recherche sur l'impact du changement climatique sur la ressource en eau menés par un laboratoire de recherches de Bordeaux (M. Alain DUPUY) qu'il conviendrait de prendre en compte. Elle rappelle l'enjeu du changement climatique : + 2°C on s'en sort tant bien que mal, +5°C ce n'est plus possible.

2. GOUVERNANCE DU SAGE

cf. diaporama

Election du Président de la CLE

M. GRATTEAU demande s'il y a des candidats.

Mme PELTIER, conseillère départementale et maire de Ligugé, est candidate à la présidence de la CLE.

Elle indique que cela paraît légitime qu'elle soit candidate à la Présidence étant donné que le Département est structure porteuse du SAGE. Il lui paraît fondamental de travailler en concertation avec toutes les parties prenantes et elle aura à cœur de travailler dans de bonnes relations pour que cet outil de planification soit le plus en lien avec les problématiques de chacun qui peuvent parfois être contradictoires. Elle ajoute qu'il est possible de trouver des solutions consensuelles pour atteindre les objectifs : délivrer une eau potable de qualité et en quantité suffisante mais aussi en préservant le milieu naturel. Elle précise qu'elle est particulièrement sensible aux enjeux environnementaux et de développement durable et qu'il y a des notions de développement économique et une dimension sociale importantes à ne pas oublier.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

22 votants (14 présents + 8 pouvoirs)

- Votes Mme PELTIER: 20

- Votes blancs : 2

Mme PELTIER est élue Présidente de la CLE.

Elle remercie les membres de leur confiance et espère être à la hauteur de la tâche. Elle remercie d'avance les membres expérimentés de la CLE de bien vouloir l'aider à acquérir le niveau d'informations nécessaire même si elle sera accompagnée par les services du Département.

Gouvernance du SAGE

Mme ETIENNE rappelle la gouvernance du SAGE qui s'articule autour de la CLE, du bureau de la CLE, des 3 commissions de travail thématiques du SAGE et de la structure porteuse.

Mme PELTIER propose de porter au nombre de 4 les Vice-présidents de la CLE afin d'avoir une bonne participation et en raison de l'ampleur de la tâche qui est considérable. Elle propose un vice-président en charge de la commission qualité, un vice-président en charge de la commission Quantité et 2 vice-présidents pour la thématique Milieux car il y a la commission Milieux mais aussi des comités de pilotage d'études spécifiques sur les « ouvrages » et « zones humides » en lien direct avec cette thématique.

Cette proposition est validée par la CLE.

Election des Vice-Présidents de la CLE

Les candidats pour les vice-présidences se font connaître :

- Commission qualité : Laurent LUCAUD, Vice-président de Grand Poitiers en charge de l'eau potable, indique que l'enjeu qualité est stratégique pour l'agglomération de Poitiers qui représente 50% de la population du bassin du Clain. Il ajoute que la qualité est à la base de tout : lorsqu'elle n'est plus au rendez-vous, on peut rencontrer aussi des problèmes de quantité

- Commission Milieux:

- Henri RENAUDEAU pour la commission Milieux : M. RENAUDEAU se présente : il est Président du syndicat de la Pallu depuis 1997 et a été Président du syndicat d'eau potable de Vendeuvre, il participe activement aux questions qui tournent autour des milieux, de la qualité et de la quantité.
- Michel MALLET pour les études spécifiques : M. MALLET se présente : il est adjoint à la mairie de Quincay et Président du syndicat de l'Auxances Vendelogne depuis 1 an. Il est particulièrement intéressé par la thématique « milieux » et aussi « qualité » car des forages AEP de la commune de Quincay sont identifiés comme sensibles.
- Commission Quantité: Philippe ALBERT se présente: il est maire de Vausseroux et Président du Syndicat mixte des Eaux de Gâtine en Deux-Sèvres. Il est également membre du comité de bassin Loire Bretagne: il suit donc le SDAGE et les SAGE de prêt et souhaite contribuer à l'élaboration du SAGE Clain en représentant la partie Deux-sévrienne du bassin du Clain.

Il est procédé à un vote à bulletin secret pour chaque vice-présidence.

Les résultats sont retranscrits dans le tableau suivant.

22 votants : 14 présents + 8 pouvoirs

	Qualité	Quantité	Milieux	Milieux études spécifiques
Votes pour le candidat	18	15	19	18
Votes blancs	4	5	3	4
Votes nuls		2		

Sont élus Vice-Présidents de la CLE : M. Laurent LUCAUD, M. Henri RENAUDEAU, M. Michel MALLET, M. Philippe ALBERT.

Modification de la composition du bureau de la CLE

Mme PELTIER indique que suite à la modification de la composition de la CLE, il convient de modifier la composition du bureau de la CLE. Elle rappelle l'ancienne composition du bureau et demande s'il y a des personnes qui souhaitent se retirer ou intégrer le bureau de la CLE.

Lydie NOIRAULT et Isabelle SOULARD souhaite intégrer le bureau. Mme MICAULT souhaite rester membre du bureau, en tant que maire d'Iteuil et non plus Siveer.

Mme PELTIER indique que la Présidente et les Vice-présidents de la CLE sont membres de droit du bureau.

Il est donc proposé de passer de 10 à 11 membres du bureau et de répondre favorablement aux demandes d'intégration : cette modification doit être intégrée aux règles de fonctionnement de la CLE.

Cette proposition est validée par les élus de la CLE. La composition du collège des élus du bureau de la CLE ainsi modifiée est présentée dans le tableau ci-après.

Membres	Structures		
M. JOYAUX	Conseil Régional Poitou-Charentes		
M. GRATTEAU	EPTB Vienne		
Mme PELTIER	Conseil départemental de la Vienne		
Mme SOULARD	Conseil départemental de la Vienne		
Mme NOIRAULT	Conseil départemental de la Vienne		
M. LUCAUD	Grand Poitiers		
Mme MICAULT	Commune d'Iteuil		
M. RENAUDEAU	Syndicat de la Pallu		
M. MALLET	Commune de Quincay		
M. ALBERT	Syndicat mixte des Eaux de Gâtine		
M. QUESNE	Commune de Hiesse		

La composition des collèges des usagers et de l'Etat n'est pas modifiée.

Modification des règles de fonctionnement de la CLE

Mme ETIENNE présente les modifications proposées des règles de fonctionnement de la CLE :

- Article 4 : Le Président préside toutes les réunions de la commission, représente la CLE à l'extérieur, et signe tous les documents officiels.
- Article 6 : Le bureau est composé de 40-11 membres du collège des collectivités et établissements publics locaux dont le Président et le(s) Vice-président(s),
- Article 6 : Le Bureau se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins une fois avant chaque réunion de la CLE en vue de sa préparation
- Article 7 : La structure porteuse désignée par la CLE est le Conseil Général- Département de la Vienne.
- Article 8 : Chaque commission de travail est présidée par un membre de la CLE désigné par le Président. remplacé par : Chaque commission de travail est présidée par un ou des Vice-Présidents de la CLE élus au sein du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.
- Article 9 : Le siège de la Commission Locale de l'Eau est fixé au Conseil Général Département de la Vienne [...]

Les règles de fonctionnement de la CLE ainsi modifiées sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Composition des commissions de travail du SAGE

Il est proposé aux nouveaux membres de la CLE d'intégrer les commissions de travail du SAGE s'ils le souhaitent.

Mme SOULARD intègre les commissions Milieux et Qualité.

Mme NOIRAULT et M. DE TALHOUËT ROY intègrent la commission Milieux.

Par ailleurs, l'association AGR'EAU Clain qui regroupe environ 80 irrigants du bassin du Clain souhaite être associée à la commission quantité du SAGE. Cette association souhaite proposer des actions complémentaires aux actions de stockage prévues dans le cadre du Contrat territorial Gestion Quantitative du bassin du Clain porté par la Chambre d'Agriculture de la Vienne.

- Mme LEGRAND souhaite qu'une information plus précise soit faite sur cette association avant de validée ou non son intégration dans la commission quantité.
- M. LUCAUD rejoint également les propos de Mme LEGRAND en précisant que dans un souci de transparence, il serait souhaitable que cette association puisse se présenter.

Mme NOIRAULT indique que cette association vient d'être créée, c'est une association d'agriculteurs très sérieux qui appréciera d'être reçue.

Mme PELTIER propose que l'association AGR'EAU puisse venir se présenter lors de la prochaine réunion de la CLE.

M. ALBERT indique qu'il faut effectivement avoir plus d'informations sur cette association. Néanmoins, il ajoute que le SAGE a tout intérêt à avoir le maximum d'usagers concernés qu'ils soient agriculteurs, irrigants ou autres associations, il n'y a pas lieu d'écarter des associations sous réserve des renseignements à obtenir. Le SAGE doit prendre en compte toutes les parties.

3. RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CLE DE L'ANNEE 2014

Mme ETIENNE présente le contenu du rapport d'activités de la CLE de l'année 2014.

Le rapport n'appelle pas de remarques ou demande de modification.

Il est procédé à un vote à main levée pour l'adoption du rapport d'activités.

Le rapport d'activités de la CLE de l'année 2014 est adopté à l'unanimité.

262626

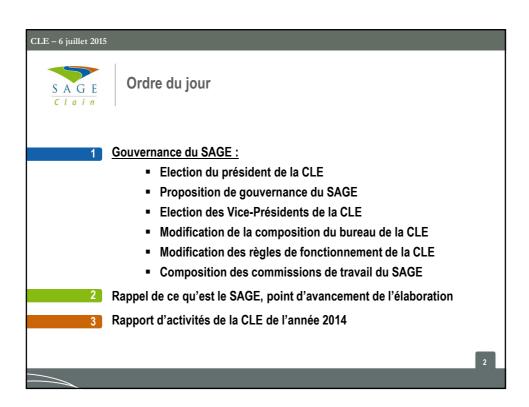
La prochaine réunion du bureau de la CLE est fixée au lundi 7 septembre à 14h à Ligugé

La prochaine réunion de la <u>CLE est fixée au lundi 26 octobre</u> à 14h à l'hôtel du Département de la Vienne.

Ces deux réunions seront notamment consacrées à la présentation des scénarios alternatifs du SAGE.

L'ensemble des sujets ayant été examiné, la Présidente de la CLE remercie les participants de leur présence et lève la séance à 16h00.

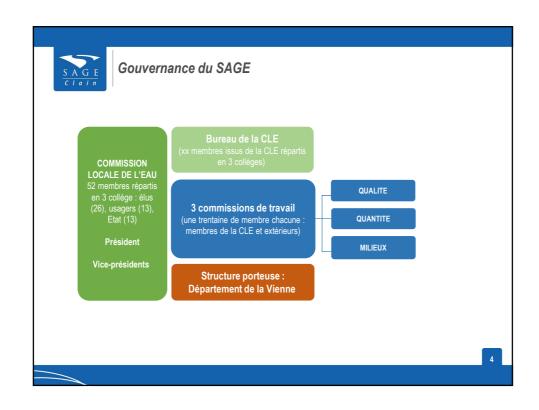






Election du Président de la CLE

- Election au sein et par le collège des élus uniquement (code de l'environnement)
- Scrutin majoritaire à bulletin secret (majorité des membres présents ou représentés)





Election des Vice-Présidents

- Election au sein et par le collège des élus uniquement (code de l'environnement)
- Scrutin majoritaire à bulletin secret (majorité des membres présents ou représentés)

5



Modification de la composition du bureau de la CLE

- Modifications à apporter dans le <u>collège des élus</u> :
 - Remplacement des membres ne siégeant plus à la CLE suite aux élections
 - Intégrer les Vice-Présidents élus (cf article 6 des règles de fonctionnement de la CLE « Le bureau est composé de 10 membres du collège des collectivités et établissements publics locaux dont le Président et le(s) Vice-président(s) »
 - Désignation par les membres du collège des élus uniquement (cf. article 6 des règles de fonctionnement de la CLE « Chaque collège désigne ses représentants au sein du Bureau »)



Modification de la composition du bureau de la CLE

Ancienne composition (10 membres)

> Nouvelle composition

Membres	Structures
M. JOYAUX	Conseil Régional Poitou-Charentes
M. GRATTEAU	EPTB Vienne
M. RAMBLIERE	Conseil Général de la Vienne
M. BLUSSEAU	Conseil Général de la Vienne
M. BARILLOT	Conseil général des Deux-Sèvres
Mme MICAULT	SIVEER
M. LUCAUD	Grand Poitiers
M. RENAUDEAU	SIAH de la Pallu
M. ALBERT	Syndicat des eaux de Gâtine
M. QUESNE	Maire de Hiesse

Membres	Structures

7



Modification de la composition du bureau de la CLE

■ Pas de modification proposée pour les collèges des usagers et de l'Etat

Collège des usagers	
Chambre d'agriculture de la Vienne	
Associations des irrigants de la Vienne	
Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Vienne	
Vienne Nature	
UFC Que Choisir	

Collège de l'Etat
Agence de l'Eau Loire Bretagne
DREAL Poitou-Charentes
DDT de la Vienne
DDT des Deux-Sèvres
ONEMA



Modification des règles de fonctionnement de la CLE

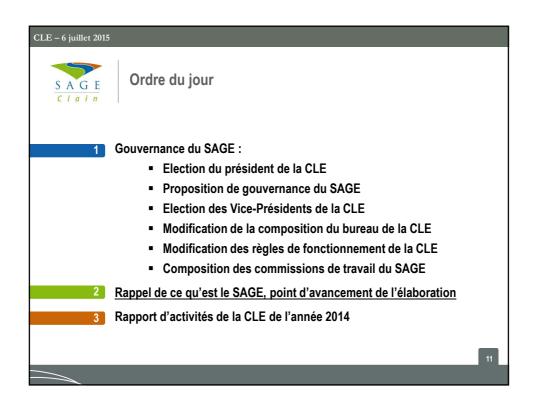
- Modifications proposées : Cf. document
- Adoption des règles de fonctionnement à la majorité des deux-tiers des membres présents ou représentés

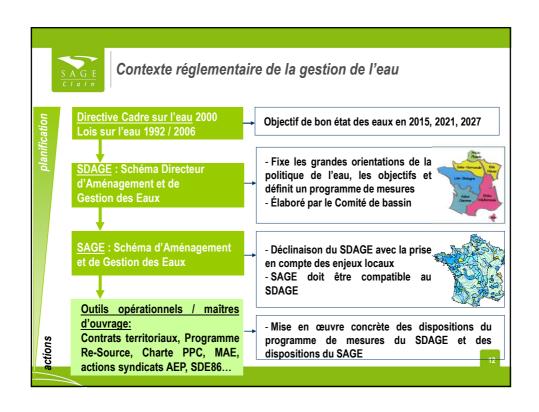
9



Composition des commissions de travail du SAGE

- Rôle de réflexion, de proposition et de concertation locale tout au long de l'élaboration du SAGE
- Composées de membres de la CLE et de personnes extérieures à la CLE
- 3 commissions thématiques : Qualité / Quantité / Milieux
- → Suite à la modification de la composition de la CLE, possibilité d'intégrer les commissions de travail pour les nouveaux membres
- → Intégrer les Vices-Présidents
- → Demande de l'association AGR'EAU Clain d'intégrer la commission quantité



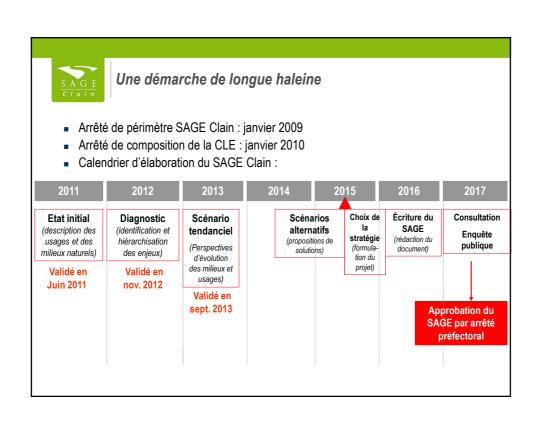


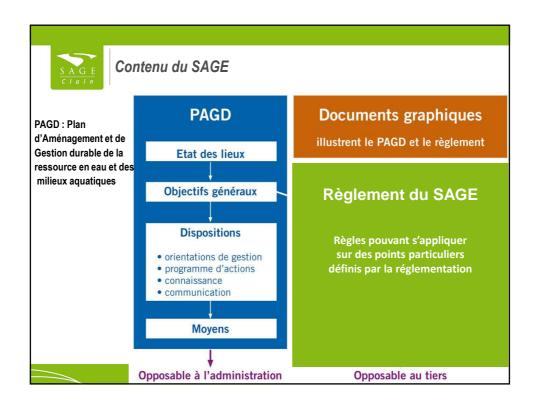


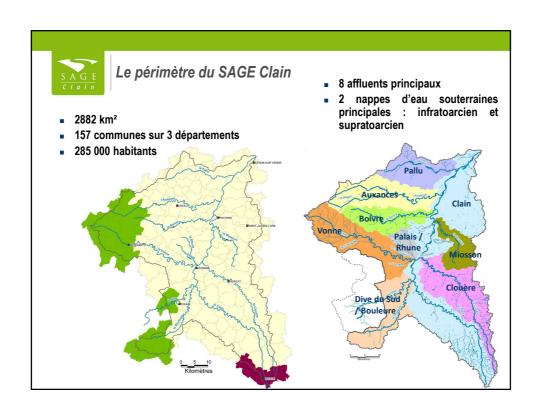
Qu'est-ce qu'un SAGE ?

- Le SAGE :
 - un document de planification
 - à portée réglementaire
 - qui fixe collectivement des objectifs, des dispositions et des règles pour une gestion équilibrée et durable de l'eau sur un territoire cohérent.

C'est donc l'outil de définition d'une politique locale dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques = cadre de référence









Gestion qualitative : une qualité des eaux à améliorer

- Une contamination généralisée des eaux par les nitrates
 - des eaux superficielles : moyenne de 33 mg/l, maximum sur la Pallu (58 mg/l en moyenne)*
 - des eaux souterraines libres :
 - Jurassique moyen (supratoarcien) : 42 mg/l en moyenne, maxi de 82 mg/l*
 - Jurassique supérieur libre : 34 mg/l en moyenne, maxi de 136 mg/l*
- Une contamination par les pesticides agricoles / non agricoles des eaux superficielles et de la nappe du jurassique moyen
 - Molécules de la famille des triazines souvent détectées mais en faible concentration / Concentrations les plus importantes : famille des urées (désherbants) et autres molécules (fongicide, herbicide)
- Une bonne qualité de la nappe profonde de l'infratoarcien (sauf fluor notamment) mais peu prélevée pour l'AEP (4% des prélèvements AEP)
- Des facteurs aggravants : dégradation de la capacité auto-épuratoire des milieux (travaux hydrauliques, ouvrages, drainage, étiage...) et vulnérabilité du milieu

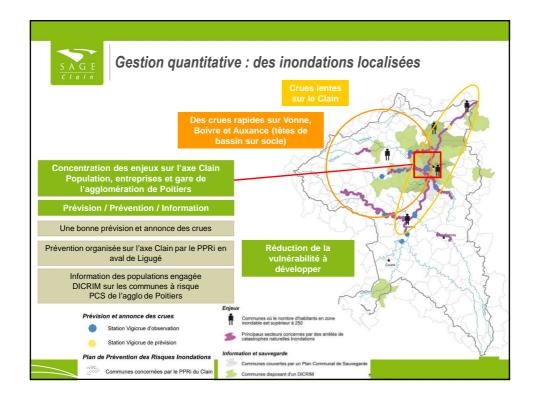
* Analyses sur la période 1998/2008 – ADES : données ARS, AELB, Région PC



Gestion qualitative : une qualité des eaux à améliorer

- → Une dépendance de l'alimentation en eau potable du bassin à des ressources vulnérables aux pollutions : 84 % des prélèvements pour l'AEP sont réalisés dans la nappe du Supratoarcien (70%) et dans le Clain (14%)
- → AEP de Grand Poitiers fragile du fait des teneurs en nitrates des eaux :
 - proche de la limite de potabilisation (50mg/l) pour les teneurs maximales mesurées à la faveur des épisodes pluvieux dans le Clain – Prise d'eau dans le Clain représente 1/3 des besoins AEP de l'agglo.
 - Dilution des eaux du Clain et des eaux de Fleury nécessaire pour délivrer une eau conforme au robinet (Clain + Fleury = 2/3 des besoins AEP de l'agglo.)
- → Nécessité d'actions curatives (réalisées ou en cours) : mélange des eaux, traitements spécifiques, interconnexions...
- → Nécessité d'actions préventives : 10 captages prioritaires dont 2 avec un programme d'actions en cours de mise en œuvre (Fleury, La Jallière + captage des Renardières non prioritaire)







Les enjeux et objectifs identifiés

6 grands enjeux pour le SAGE...

- Alimentation en eau potable
- Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage
- Gestion qualitative de la ressource
- Fonctionnalités et caractère patrimonial des milieux aquatiques
- Gestion des crues et des risques associés
- Gouvernance de la gestion intégrée de l'eau (enjeu transversal)

21



Les enjeux et objectifs identifiés

... traduits en 11 objectifs

Objectifs	Plus-value du SAGE	Satisfaction de l'objectif	Scénarios alternatifs ?
1. Sécurisation de l'AEP	Forte	Partielle	Non (actions curatives / Oui (qualité des eaux
2. Réduction de la pollution par les nitrates et les pesticides	Forte	Partielle	Oui
3. Réduction de la pollution organique	Moyenne	Partielle	Non (programmes en cours à poursuivre)
4. Maîtrise de la pollution par les substances dangereuses	Moyenne	Partielle	Oui
5. Partage de la ressource et atteinte de l'équilibre entre besoins et ressources	Forte	Partielle	Oui
6. Réduction de l'aléa inondation et de la vulnérabilité des biens et des personnes	Moyenne	Partielle	Oui
7. Restauration de la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	Forte	Partielle	Oui
8. Restauration, préservation et gestion des zones humides et des têtes de bassin versant pour maintenir leurs fonctionnalités	Forte	Partielle	Oui
9. Réduction de l'impact des plans d'eau, notamment en tête de bassin versant	Forte	Non	Oui
10. Pérennisation du portage du SAGE, coordination et appui à la mise en œuvre des actions du SAGE	Forte	Partielle	Oui
11. Sensibilisation et information des acteurs de l'eau et des citoyens	Moyenne	Partielle	Oui





Rapport d'activités de la CLE de l'année 2014

- Obligation réglementaire (Article R212-34 du code de l'environnement)
- Contenu
 - Le bassin du Clain et les enjeux de gestion de l'eau
 - Historique et avancement de l'élaboration du SAGE
 - Les instances du SAGE (CLE, Bureau, commissions de travail)
 - Les études
 - L'information et la communication
 - Le suivi et les avis sur les projets en cours
 - Les moyens du SAGE
- → Projet de rapport d'activités 2014 soumis à la validation de la CLE

